

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023**  
**COMMUNE DE TAINTRUX**

La réunion a débuté le 17 mars 2023 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur CHACHAY Pierre.

**Membres présents :**

Monsieur CHACHAY Pierre - Maire  
Monsieur CUNY Jean-Luc - 1er adjoint  
Madame GUILLEMIN Frédérique - 2ème adjoint  
Madame RICATTE Florence - 4ème adjoint  
Madame LECLERC Régine  
Monsieur SAINT-DIZIER Franck  
Monsieur ANTOINE Thibaut  
Madame VILLENEUVE Rachel  
Monsieur GROSGEORGE Bruno  
Monsieur HEISSAT David  
Monsieur MULLER Fabrice  
Monsieur MARCHAL Frédéric  
Madame HUGUEVILLE Bérandère  
Madame COLIN Orlane

**Membres absents représentés :**

Monsieur VENNET Gilles - 3<sup>ème</sup> adjoint procuration à Pierre CHACHAY  
Madame GRANDJEAN Karine procuration à VILLENEUVE Rachel  
Madame CHAMPREUX Martine procuration à MULLER Fabrice  
Monsieur LAURENT Olivier procuration à COLIN Orlane

**Membres absents :**

Madame RENARD Sandrine

Secrétaire de séance : Monsieur ANTOINE Thibaut

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

2023\_11 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2023 du Conseil municipal ;

2023\_12 - Nomination d'un conseiller délégué à la forêt et aux espaces agricoles, à la protection de l'environnement, au développement durable (éco-conseiller) et aux déchets ménagers ;

2023\_13 - Indemnités du conseiller délégué à la forêt et aux espaces agricoles, à la protection de l'environnement et au développement durable (éco-conseiller) et aux déchets ménagers ;

2023\_14 - Renouvellement du bail de location de la chasse en forêts communale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;

2023\_15 - Attribution des subventions exercice 2023.

**2023\_11 - Approbation du compte rendu de la séance du 17 février 2023 du Conseil municipal.**

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Le projet de procès-verbal de en date du 17 février 2023 ayant été communiqué aux Conseillers municipaux dans la semaine qui a suivi la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur ce procès-verbal.

Sur la proposition du Maire, **le Conseil municipal**, après avoir délibéré,

- **Adopte** le procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2023.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**2023\_12 : Nomination d'un conseiller délégué à la forêt et aux espaces agricoles, à la protection de l'environnement, au développement durable (éco-conseiller) et aux déchets ménagers.**

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Monsieur le Maire propose de nommer un Conseiller Municipal délégué à la forêt et aux espaces agricoles, à la protection de l'environnement et au développement durable (éco-conseiller).

En vertu des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil Municipal** après avoir délibéré :

- **décide de déléguer** M. Bruno GROSGEORGE à la forêt et aux espaces agricoles, à la protection de l'environnement et au développement durable (éco-conseiller).

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1 (Bruno GROSGEORGE)

**2023\_13 : Indemnités du conseiller délégué à la forêt et aux espaces agricoles, à la protection de l'environnement et au développement durable (éco-conseiller).**

**Présenté par Jean-Luc CUNY, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux finances.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévu par la loi pour chaque catégorie d'élus,

M. le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L2123-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa III, les Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent recevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjointes ayant reçu délégation.

En aucun cas l'indemnité versée à un Conseiller Municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la Commune.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide,**

- **D'allouer** une indemnité de fonction à M. Bruno GROSGEORGE Conseiller Municipal, délégué à la forêt et aux espaces agricoles, à l'écologie et au développement durable (Eco-conseiller) à compter du 24 mai 2020.  
Et ce, au taux de 6 % de l'indice brut terminal 1027 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.  
Cette indemnité sera versée mensuellement.

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1 (Bruno GROSGEORGE)

<b>2023_14 : Renouvellement du bail de location de la chasse en forêts communale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.</b>
--

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de la Société de Chasse de Taintrux « La Saint Hubert » sollicitant le renouvellement du bail de location de la chasse en forêt communale qui expire le 31 mars 2023. Il donne lecture du bail de droit de location de chasse en forêt communal de Taintrux et informe du contenu du cahier des charges.

- **D'approuver** le cahier des charges annexé à la présente, tel qu'il a été présenté,
- **De valider** le bail de location annexé à la présente, tel qu'il a été présenté,
- **D'autoriser** le Maire à signer le bail de location à venir d'une durée de 6 ans prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le cahier des charges qui lui sera annexé,

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

<b>2023_15 : Attributions de subventions 2023.</b>
--

Présenté par Frédérique Guillemin, 2<sup>ème</sup> adjoint, délégué à la vie associative.

La Commission « vie associative » s'est réunie le mardi 07 mars 2023 et a décidé de soumettre les propositions suivantes, validées par Monsieur le Maire, au vote du Conseil municipal :

Il est demandé aux conseillers membres du bureau d'une association de ne pas participer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions, **alloue** les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

- **L'Union National des Combattants (UNC) : 200 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- **Amicale du personnel : 500 €**

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1 (David HEISSAT)

- **Amicale des Pompiers : 1 000 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- **Association pour le Rayonnement des Orgues de Taintrux (AROT) : 500 €**

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1 (Franck SAINT-DIZIER)

- **Centre d'Activité Physique et Sportif (CAPS) : 1 500 €**

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 2 (Jean-Luc CUNY, Régine LECLERC trésorière))

- **Coopérative écoles : 2 200 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- **Ensemble Coordonnons les Liens et Animations à Taintrux (ECLAT) : 300 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- **Association des Parents d'élèves (FCPE) : 200 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- **Judo Club : 1 200 €**

Pour : 16

Contre : 2 (Olivier LAURENT, Orlane COLIN)

Abstention : 0

- **Sports Municipaux de Taintrux (SMT) : 2 500 €**

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1 (Fabrice MULLER, trésorier)

- **Le Souvenir Français : 100 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- **Taintrux Echanges : 1 000 €**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 6 (Jean-Luc CUNY, Régine LECLERC, Thibaut ANTOINE, Olivier LAURENT, Bérangère HUGUEVILLE, Orlane COLIN)

**- Terre Plein : 200 €**

Pour : 8 (N'a pas obtenu la majorité des voix)

Contre : 7 (Frédérique GUILLEMIN, Franck SAINT-DIZIER, Thibaut ANTOINE, Frédéric MARCHAL, Olivier LAURENT, Bérange HUGUEVILLE, Orlande COLIN)

Abstention : 3 (Régine LECLERC, Rachel VILLENEUVE, Karine GRANDJEAN)

**- Association sportive des écoles (USEP) : 200 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**- Groupe Vélos Taintrux : 500 €**

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1 (Bérange HUGUEVILLE)

**- Association Classe 70 : 250 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**- Envers production : 100 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**- ASEM (maquis de Corcieux) : 200 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**- Jeunes sapeurs-pompiers de Saint-Dié-Des-Vosges : 200 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**- Saint-Léonard Expression de Saint-Léonard : 200 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**- Société Protectrice des animaux (SPA) de Saint-Dié-Des-Vosges : 200 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**- CCAS : 17 000 €**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

---

**Tableau des mesures prises par le Maire notamment dans le cadre de ses délégations (art. L2122-23 du CGCT)**

Le 17/02 : BC 19 / PROLIANS SCHMERBER : ponceuse à bande+ 10 bandes (439.66 € TTC)

Le 27/02 : BC 21 / CIMTÉA : installation colonne dans Jardin du Souvenir (1 440 € TTC)

Le 28/02 : BC 22 / SCHILLER : maintenance préventive défibrillateur Ecole Rougville (189.84 € TTC)

Le 28/02 : BC 23 / SCHILLER : maintenance préventive défibrillateur Salle polyvalente (189.84 € TTC)

Le 01/03 : BC 24 / BOLLORE : fuel Ecole Rougville, presbytère et Mairie (5 082 € TTC)

Le 01/03 : BC 25 / BOLLORE : GNR + (1 920 € TTC)

Le 01/03 : BC 26 / Ets COSTET : changement kit embrayage camion IVECO (1 059.83 € TTC)

Le 01/03 : BC 27 / SEDI : dossiers PC et DP, papier A4 160g, docs mariage (235.61 € TTC)

Le 06/03 : BC 28 / EURL THOMAS Gaylord : abattage 4 arbres (1 620 € TTC)  
Le 06/03 : BC 29 / HYG N°CO : produits d'entretien (494.42 € TTC)  
Le 14/03 : BC 31 / TRANSDEV : 7 navettes Ecole Rougiville - salle polyvalente du 05/05 au 30/06 (294 € TTC)

### **Informations diverses :**

Le 22/02 : Commission déchets : création d'un site de broyage des ressources vertes acté ;  
Le 27/02 : Commission temporaire du Haut Fer en mairie avec les bureaux d'études ;  
Le 27/02 : Conseil communautaire DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) ;  
Le 01/03 : Réunion ONF : programme d'action 2023. Nouveau dispositif de financement pour les travaux sylvicoles à hauteur de 50% (PETR) ;  
Le 02/03 : Purge des conduites d'eau CA SDDV chemin de Rougiville et de la Goutte ;  
Le 04/03 : Assemblée générale de l'ASEMC (Maquis de Corcieux) chemin de Mémoire ;  
Le 07/03 : Commission vie associative (préparation subventions 2023) ;  
Le 08/03 : Réunion publique organisée par la CA SDDV concernant les problèmes d'eau rouge et de la qualité de l'eau. Les travaux pour le changement de la conduite du chemin des Trois Scieries sont prévus en 2023.  
Le 13/03 : Conseil communautaire : convention site de broyage des ressources vertes.

### **Questions diverses :**

M. ANTOINE souhaite connaître le découpage des classes à la rentrée scolaire 2023/2024 suite à la suppression d'un poste d'enseignant. M. le Maire l'informe que c'est du ressort de Mme ROPA, Directrice des écoles en concertation avec le collège des Maîtres.

Mme COLIN demande quand aura lieu la rencontre avec les Présidents d'Associations concernant le projet du Haut Fer. M. le Maire répond après le dépôt du dossier du permis de construire.

Séance clôturée à 22h15.

  
Le Maire,  
Pierre CHACHAY